

NATURE IN SOLIDUM

COMMANDE ARTISTIQUE
PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA

APPEL À CANDIDATURES

POUR LA RÉALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART DANS
L'ESPACE PUBLIC DE LA VILLE DE MOREZ, COMMUNE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA

Ouvert jusqu'au 1 AVRIL 2019

Le Parc naturel régional du Haut-Jura, accompagné de professionnels de la médiation artistique, lance une démarche de valorisation artistique de son territoire, intitulée *Nature in solidum*. Par le biais de résidences et de commandes artistiques, le Parc entend aborder autrement les grands enjeux écologiques auxquels le Haut-Jura doit faire face tels que la protection de la biodiversité, l'érosion des milieux naturels sensibles, la qualité de la ressource en eau, les impacts des changements climatiques, la mise en œuvre d'énergies renouvelables, la gestion forestière durable, ou encore les économies locales et circulaires, et les modes de vies collaboratifs et citoyens.

Cette démarche artistique engage à prendre conscience différemment des changements que subissent les territoires pour mieux agir sur leurs transformations, et contribuer à une meilleure conciliation des usages au sein des milieux naturels.

Ce programme valorise aussi bien la grandeur de la nature que la force du collectif et se conçoit comme une démarche participative fédérant artistes, collectivités, entreprises et acteurs locaux. Il participe à la vie sociale et économique locale et pourra notamment s'appuyer sur les ressources,

les matériaux et les savoir-faire du Haut-Jura, renforçant par là même, la conscience écologique des usagers et résidents du territoire tout en proposant des expérimentations voire des solutions nouvelles.

Ce programme artistique concerne actuellement quatre communes du Parc du Haut-Jura. Il est amené à s'enrichir, d'année en année, de nouvelles communes porteuses de projets artistiques. Il constituera, *in fine*, un réseau d'œuvres liées aux problématiques environnementales, sur le territoire du Parc régional du Haut-Jura.

Le programme est conçu avec le soutien financier de la commune de Morez, la Région Bourgogne-Franche-Comté et du programme Leader Haut-Jura. Elles bénéficient du conseil et du suivi artistique de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et de COAL.

Conjointement à cet appel, est lancé un appel à candidatures pour trois résidences dans les communes de Jeurre, La Pesse et Avignon les Saint Claude à télécharger [ici](#).



COAL



LA COMMANDE

Morez, à l'instar des petites villes de moyenne montagne, fait aujourd'hui face à la dévitalisation de son territoire. Morez, qui n'acquiert véritablement son statut de "ville" qu'à la fin du 18^{ème} siècle, a connu un essor rapide, une industrialisation dense et concentrée le long de la rivière, longtemps considérée comme un instrument de travail et une nécessité énergétique. Les paysages laissés par la multitude des petites industries (horlogerie, lunetterie, travail du fer...), nichées au coeur du tissu urbain, souffrent aujourd'hui d'une image négative. "Froide", "maussade" et "encaissée", Morez offre un tableau architectural, urbain et social d'une moyenne montagne en train de négocier son passage à une économie de plus en plus mondialisée, et de moins en moins dépendante des ressources locales.

Cependant, la ville bénéficie d'une économie présente forte, due principalement à sa situation frontalière avec la Suisse voisine. La Suisse représente de ce point de vue un bassin d'emploi important et attractif, et Morez et les communes voisines comptent aujourd'hui parmi les aires géographiques les plus dynamiques en termes de « migrations pendulaires » et de travail frontalier.

L'enjeu majeur auquel la ville fait aujourd'hui face est un enjeu urbain de maintien d'une vitalité économique et sociale de son centre, en évitant les "fuites" résidentielles vers les hauteurs mieux exposées. Morez est représentative, de ce point de vue, des stratégies résidentielles en cours sur le territoire du Haut-Jura, qui mènent les habitants à quitter les "fonds de vallée" au profit des villages ou de quartiers de plateaux d'altitude (un contraste de plus en plus marqué entre le haut et le bas).

Le soleil, la lumière, la luminosité des lieux où l'on habite et où l'on vit, sont devenus un critère essentiel dans ces choix résidentiels. Le manque de lumière, ou ce qui est vécu comme tel) devient ainsi un leitmotiv de la politique de la ville, qui mène à ce titre des actions de "dégagements paysagers" au profit de quartiers les moins bien pourvus en ensoleillement. Cette politique originale d'accès à la lumière, peu prise en compte dans les réflexions actuelles de la transition énergétique sera le centre de la réflexion artistique. Elle pourra se combiner avec l'évocation des techniques de l'optique, liée au développement de la ville.

L'oeuvre ne devra cependant pas être une simple illustration de ces thématiques, mais les aborder en offrant aux habitants et aux passants un sujet à réflexion, contemplation qui trouve sa place dans la vie quotidienne au-delà du moment de sa découverte. Il n'est pas recherché un effet spectaculaire de type provisoire et événementiel. L'oeuvre devra être pérenne.

Aucun site n'a été particulièrement retenu pour implanter une oeuvre. Une visite de la ville pour les 3 candidats retenus en phase 2 permettra de mesurer les possibilités sur le terrain.

L'intervention artistique devra impérativement s'inscrire dans une démarche écologique et tenir compte des contraintes climatiques notamment hivernales.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de l'oeuvre est de 100 000€ TTC.

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

REGLEMENT DE CONSULTATION CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

OBJET DU MARCHE : **Conception et réalisation d'une œuvre d'art
contemporain publique originale pour la ville
de MOREZ**

POUVOIR ADJUDICATEUR : **COMMUNE NOUVELLE HAUTS DE BIENNE**
Commune déléguée de MOREZ
BP 90107
39403 MOREZ Cedex
Téléphone 03 84 33 10 11 – Fax 03 84 33 26 42

TYPE DE PROCEDURE : Marché à procédure adaptée



COAL

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation.

Article 2 : Personne responsable pour l'exécution du marché

Article 3 : Présentation Ville de Morez

Article 4 : Contexte

- 4.1 Programme piloté par le Parc naturel régional du Haut-Jura
- 4.2 La commande

Article 5 : Conditions de la consultation

- 5.1. Mode de passation.
- 5.2. Caractéristiques de la consultation
- 5.3. Négociation
- 5.4. Mode de règlement.
- 5.5. Langue et monnaie
- 5.6. Droit de la collectivité :
- 5.7. Délai de validité des offres :
- 5.8. Nomenclature communautaire

Article 6 : Retrait du dossier de consultation

Article 7 : Présentation phase CANDIDATURE

- 7.1. Conditions de participation
- 7.2. Composition du dossier de candidature
- 7.3. Critères de sélection des candidatures
- 7.4 Date limite de réception des candidatures
- 7.5 Modalité de sélection des candidats

Article 8 : Présentation phase des OFFRES

- 8.1 Composition du dossier
- 8.2 Critères de sélection des projets présentés par les candidats retenus
- 8.3 Date limite de réception des candidatures
- 8.4 Présentation des études en comité de pilotage

Article 9 : Budget Prévisionnel

- 9.1 Indemnité des candidats
- 9.2 Projet retenu

Article 10 : Voies de recours

Article 1 : Objet de la consultation.

La commune de Morez procède à une mise en concurrence selon la procédure adaptée pour la conception et la réalisation d'une œuvre d'art contemporain publique originale pour la ville de MOREZ (39).

Il s'agit d'une commande publique artistique sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de MOREZ.

Article 2 : Personne responsable pour l'exécution du marché.

Monsieur le Maire de la ville des Hauts de Bienne, sis 2 place Jean Jaurès, B.P 90107 39403 Morez Cedex.

Tel : 03 84 33 10 11 – Fax : 03 84 33 26 42

Article 3 : Présentation Ville de Morez

Nichée au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Jura, située à 10km de la Suisse et à 50km de Genève, le long de la RN5 Paris-Genève, Morez est une « ville à la montagne » (700 – 1302 mètres d'altitude) de 5000 habitants.

Morez est la cinquième ville du Département du Jura, en région Bourgogne-Franche-Comté. Morez forme la commune nouvelle des Hauts de Bienne avec les villages de La Mouille et Lézat.

Morez se distingue par son riche patrimoine industriel hérité d'abord de la clouterie et de la forge (XVI^{ème} siècle), puis de l'horlogerie (XVII^{ème} siècle) et de l'émail (XVIII^{ème} siècle) et enfin de la lunetterie, dont elle est encore aujourd'hui la capitale française.

Bourg-centre du territoire, avec ses nombreux services et équipements (enseignement, santé, commerces, etc.), traversée par la rivière La Bienne et entourée de verdure, Morez est une ville où il fait bon vivre.

La Ville de Morez et sa communauté de communes Haut-Jura Arcade sont classées Territoire à énergie positive : TEPOS.

Il s'agit d'une expérimentation, accompagnée par le Parc Naturel du Haut-Jura qui vise à doter les communautés de communes d'une stratégie et d'un plan d'actions avec l'objectif ambitieux de tendre à l'horizon 2050 vers un équilibre entre consommations d'énergie et productions locales d'énergies renouvelables.

Depuis 2009 à 2014, les quartiers du Puits et de Villedieu ont bénéficié d'un ambitieux plan de rénovation urbaine : construction d'une gendarmerie, d'une chaufferie bois, réhabilitation et résidentialisation de logements, aménagement d'un parc urbain, construction d'un foyer pour personnes handicapées. En décembre 2014, la Ville de Morez a reçu le label Ecoquartier pour cette opération.

Récemment, la ville a bénéficié d'importants aménagements paysagers, comme les dégagements paysagers, l'agropastoralisme pour en assurer l'entretien et le projet de voie douce pour recréer un cheminement tout le long de la Bienne.

Article 4 : Contexte

4.1 Programme piloté par le Parc naturel régional du Haut-Jura

Le Parc naturel régional du Haut-Jura, accompagné de professionnels de la médiation artistique, lance une démarche de valorisation artistique de son territoire, intitulée : « Nature in solidum ». Par le biais de résidences et de commandes artistiques, le Parc entend aborder autrement les grands enjeux écologiques auxquels le Haut-Jura doit faire face tels que la protection de la biodiversité, l'érosion des milieux naturels sensibles, la qualité de la ressource en eau, les impacts des changements climatiques, la mise en œuvre d'énergies renouvelables, la gestion forestière durable, ou encore les économies locales et circulaires, et les modes de vies collaboratifs et citoyens.

Cette démarche artistique engage à prendre conscience différemment des changements que subissent les territoires pour mieux agir sur leurs transformations, et contribuer à une meilleure conciliation des usages au sein des milieux naturels.

Ce programme valorise aussi bien la grandeur de la nature que la force du collectif et se conçoit comme une démarche participative fédérant artistes, collectivités, entreprises et acteurs locaux. Il participe à la vie sociale et économique locale et pourra notamment s'appuyer sur les ressources, les matériaux et les savoir-faire du Haut-Jura, renforçant par là même, la conscience écologique des usagers et résidents du territoire tout en proposant des expérimentations voire des solutions nouvelles.

Ce programme artistique concerne actuellement quatre communes du Parc du Haut-Jura. Il est amené à s'enrichir, d'année en année, de nouvelles communes porteuses de projet artistique. Il constituera, in fine, un réseau d'œuvres liées aux problématiques environnementales, sur le territoire du Parc du Haut-Jura.

Le programme est conçu avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du programme Leader Haut-Jura. Elles bénéficient du conseil et du suivi artistique de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et de professionnels de la médiation artistique.

4.2 La commande

Morez, à l'instar des petites villes de moyenne montagne, fait aujourd'hui crûment face à la dévitalisation de son territoire. Morez a connu un essor rapide. Elle n'acquiert véritablement son statut de "ville" qu'à la fin du 18^{ème} siècle après une industrialisation dense et concentrée le long de la rivière, longtemps considérée comme un instrument de travail et une nécessité énergétique.

Les paysages laissés par la multitude des petites industries (horlogerie, lunetterie, travail du fer...), nichées au cœur du tissu urbain, souffrent aujourd'hui d'une image négative. "Froide", "maussade" et "encaissée", Morez offre un tableau architectural, urbain et social d'une moyenne montagne en train de négocier son passage à une économie de plus en plus mondialisée, et de moins en moins dépendante des ressources locales.

Cependant, la ville bénéficie d'une économie présente forte, due principalement à sa situation frontalière avec la Suisse voisine. La Suisse représente de ce point de vue un bassin d'emploi important et attractif, et Morez et les communes voisines comptent aujourd'hui parmi les aires géographiques les plus dynamiques en termes de « migrations pendulaires » et de travail frontalier.

L'enjeu majeur auquel la ville fait aujourd'hui face est un enjeu urbain de maintien d'une vitalité économique et sociale de son centre, en évitant les "fuites" résidentielles vers les hauteurs mieux

exposées. Morez est représentative, de ce point de vue, des stratégies résidentielles en cours sur le territoire du Haut-Jura, qui mènent les habitants à quitter les "fonds de vallée" au profit des villages ou de quartiers de plateaux d'altitude (un contraste de plus en plus marqué entre le haut et le bas).

Le soleil, la lumière, la luminosité des lieux où l'on habite et où l'on vit, sont devenus un critère essentiel dans ces choix résidentiels. Le manque de lumière (ou ce qui est vécu comme tel) devient ainsi un leitmotiv de la politique de la ville, qui mène à ce titre des actions de "dégagements paysagers" au profit de quartiers les moins bien pourvus en ensoleillement. Cette politique originale d'accès à la lumière, peu prise en compte dans les réflexions actuelles de la transition énergétique sera le centre de la réflexion artistique. Elle pourra se combiner avec l'évocation des techniques de l'optique, liée au développement de la ville.

L'œuvre ne devra cependant pas être une simple illustration de ces thématiques, mais les aborder en offrant aux habitants et aux passants un sujet à réflexion, contemplation qui trouve sa place dans la vie quotidienne au-delà du moment de sa découverte. Il n'est pas recherché un effet spectaculaire de type provisoire et événementiel. L'œuvre devra être pérenne.

Aucun site n'a été particulièrement retenu pour implanter une œuvre. Une visite de la ville pour les 3 candidats retenus permettra de mesurer les possibilités sur le terrain.

L'intervention artistique devra impérativement s'inscrire dans une démarche écologique et tenir compte des contraintes climatiques notamment hivernales.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de l'œuvre est de 100 000€ TTC

Article 5 : Conditions de la consultation.

5.1. Mode de passation.

La présente consultation est passée en procédure adaptée, ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

5.2. Caractéristiques de la consultation

La consultation se déroule en deux phases :

- une première phase de sélection de trois candidats (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures)
- une seconde phase de sélection des offres sur la base d'un projet présenté devant le comité de pilotage du projet.

Le candidat classé en première position sera retenu par la Ville et un marché public de conception et réalisation du projet sélectionné sera conclu avec lui.

5.3. Négociation

Une négociation pourra être mise en œuvre avec les candidats admis à présenter une offre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit d'attribuer le marché sans négociation.

5.4. Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le Pouvoir Adjudicateur du Marché est le virement.

5.5. Langue et monnaie

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.6. Droit de la collectivité :

La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si les propositions étaient jugées inacceptables.

5.7. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5.8. Nomenclature communautaire :

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Œuvre d'art : 92311000-4

Article 6 : Retrait du dossier de consultation (phase sélection des candidats)

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet web :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?
PCSLID=CSL_2018_yaublyHd5H&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_yaublyHd5H&v=1&selected=0)

Il est préférable que le candidat s'identifie au moment du téléchargement du DCE afin de pouvoir réceptionner les éventuels correctifs ou questions/réponses liés à la consultation.

Le dossier de consultation sera remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande.

Les candidats devront adresser leurs demandes par écrit (courrier, fax ou courriel), à l'adresse suivante :

Commune nouvelle Hauts de Bienne

Service Marchés Publics

2 place Jean Jaurès

39400 MOREZ

Tél : 03.84.33.10.11

melanie-bonnet@mairie-morez.fr

Le dossier sera alors adressé par retour, courrier ou mail, selon la formule demandée.

Article 7 : Présentation phase CANDIDATURE

7.1. Conditions de participation

Sont invités à présenter leur candidature, des artistes à titre individuel ou des équipes artistiques.

7.2. Composition du dossier de candidature

Pour être recevable, le dossier de candidature sera obligatoirement constitué des pièces suivantes :

- une lettre de motivation indiquant les orientations et l'esprit du projet que l'artiste ou l'équipe souhaite réaliser dans le cadre de cette commande (2 A4 maximum)
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique actualisé (visuels des réalisations significatives dont le cas échéant celles réalisées dans le cadre de projets dans l'espace public)
- toutes pièces permettant de prouver que le candidat est en règle avec ses obligations sociales et fiscales (attestation de la Maison des artistes ou Agessa équivalent ; n° Siret)
- la déclaration sur l'honneur (jointe) datée et signée (en cas de groupement, une attestation pour chaque membre)
- Les formulaires DC1 et DC2. Possibilité est laissée au candidat de fournir à la place le document unique des marchés européens (DUME)
- Un relevé d'identité bancaire

7.3. Critères de sélection des candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour la sélection des candidats sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 - motivations de l'artiste-auteur/équipe pour le projet, adéquation de la démarche artistique avec le programme proposé sur la base de la lettre de motivation	60%
2 - références artistiques et professionnelles de l'artiste-auteur/équipe en adéquation avec le projet envisagé (formation supérieure artistique, parcours artistique confirmé, book, etc.)	40%

NB : Il n'est pas demandé de projet à ce stade de la consultation.

7.4 Date limite de réception des candidatures : Lundi 1^{er} Avril 2019 à 12h

La transmission par voie électronique est obligatoire et se fera via notre plateforme achatpublic.com

Les plis qui seront remis après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus.

7.5 Modalité de sélection des candidats

A ce stade de la consultation et au vu des critères de sélection présentés à l'article 7.3, trois candidats seront sélectionnés et admis à présenter un projet.

Ces trois artistes seront informés de leur sélection par lettre recommandée avec accusé de réception et seront invités à présenter leur offre.

Article 8 : Présentation phase des OFFRES

8.1 Composition du dossier

Après réception du dossier de consultation qui comprendra notamment un cahier des charges et des plans, les trois candidats retenus auront à produire dans un délai mentionné dans la lettre de consultation, une étude de leur proposition accompagnée :

- d'un courrier d'acceptation sans remarque du programme de la commande artistique,
- d'un mémoire traitant :
 - ◆ de la nature et des fondements de leur proposition ;
 - ◆ de son intégration dans l'environnement, notamment architectural, historique et culturel ;
 - ◆ des conditions de sa mise en œuvre ;
- des éléments graphiques sur panneaux rigides : vues du projet, dessin, simulation numérique, maquette... (à présenter lors du comité de pilotage)
- d'un dossier technique comprenant
 - ⌚ une note descriptive technique détaillée relative à l'intégration dans le site et aux partis fonctionnels et artistiques incluant aussi des informations concernant les dimensions globales de l'ouvrage, les modes de fixation et les matériaux utilisés ;
 - ⌚ un planning détaillé de réalisation (un échéancier pour la réalisation des études et des travaux) ;
 - ⌚ un budget détaillé de réalisation avec à l'appui les éléments financiers (budget prévisionnel détaillé, coût de toutes dépenses confondues, devis) permettant au commanditaire de vérifier la comptabilité de la proposition avec l'enveloppe financière prévue ;
 - ⌚ des échantillons des principaux matériaux utilisés pourront être joints.
- d'un support numérique (regroupant tous les fichiers de format JPEG, ou PDF) sera également fourni avec la proposition.

Les artistes/équipes sélectionnés présenteront leur projet devant le Comité de pilotage du projet.

8.2 Critères de sélection des projets présentés par les candidats retenus

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Qualité artistique	25%
2- Adéquation du projet avec l'esprit de la commande capacité du candidat à analyser le projet du commanditaire et à formuler des propositions créatives adéquates	25%
3- Qualité de la réponse en terme de lisibilité, d'adaptabilité et de pérennité :	25%
4 - Respect des délais de réalisation et capacité à réaliser le projet au regard des contraintes spécifiques :	25%

8.3 Date limite de réception des candidatures : Vendredi 28 Juin 2019 à 12h00

La transmission par voie électronique est obligatoire et se fera via notre plateforme achatpublic.com

Les plis qui seront remis après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus.

8.4 Présentation des études en comité de pilotage

Les artistes/équipes sélectionnés présenteront leur étude devant le comité de pilotage constitué pour l'opération le Lundi 15 Juillet 2019 à Morez.

Les prestations artistiques devront être mises en place courant 2020.

Article 9 : Budget Prévisionnel

9.1 Indemnité des candidats

Une prime de 5 000 € (cinq mille euro) nets sera allouée à chaque candidat ayant remis un projet classé en 2^e ou en 3^e position. Toutefois, le commanditaire pourra décider, sur avis du comité de pilotage, de ne pas octroyer ou de n'octroyer que partiellement ce montant en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté par le(s) candidat(s) admis à présenter une offre non retenue.

Le montant de la prime de 5 000 € (cinq mille euros) nets sera compris dans le montant de la rémunération du candidat sélectionné.

9.2 Projet retenu

Le budget prévisionnel pour la conception et la réalisation est estimé à 100 000 €. Il comprend la rémunération de l'artiste lauréat pour l'étude et la conception, la réalisation, le suivi de la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre, les taxes afférentes.

Article 10 : Voies de recours

Litige et contentieux :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
30 Rue Charles Nodier
25000 BESANÇON

Fait à, le.....

Le Titulaire,

Le Pouvoir Adjudicateur